



Les cépages dits internationaux : la diffusion d'un modèle français qualitatif

François Legouy ¹ 

¹ Université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, France

Résumé. Le terme « cépages internationaux », utilisé par FranceAgriMer, évoque six cépages largement utilisés dans le monde comme en France, en raison de leur notoriété et de leur capacité à bonifier et à valoriser les vins. L'analyse propose de montrer comment en une cinquantaine d'années, ces cépages ont pris de l'importance en France, alors même que les surfaces viticoles ont été réduites de plus de la moitié. Cette évolution permet de parler d'un modèle de diffusion, tant la diffusion a été à la fois spatiale et temporelle. Pour certains cépages, la diffusion a même été généralisée sur l'ensemble du territoire national. Dans cette valorisation, le rôle des AOC a été fondamental.

Mots-clés: Cépages internationaux, modèle de diffusion, CVI, IVCC, AOC

Abstract. The term "international grape varieties", used by FranceAgriMer, refers to six grape varieties widely used in the world as well as in France, because of their reputation and their ability to improve and enhance wines. The analysis proposes to show how, in about fifty years, these grape varieties have become more important in France, even though the area under vine has been reduced by more than half. This evolution allows us to speak of a diffusion model, because the diffusion has been both spatial and temporal. For certain grape varieties, diffusion has even been generalised throughout the country. The role of the AOC has been fundamental in this development

Keywords: International grape varieties, diffusion model, digital vineyard register, institute of wines for current consumption, appellation of origin

Introduction

« Le cépage en ampélographie, désigne une variété de vigne aux caractéristiques bien particulières (feuilles, grains de raisin, date de maturité, couleurs des feuilles à l'automne...) » Mais cette définition provient du langage courant¹. Au sens botanique du terme et dans un langage plus scientifique, les cépages sont des cultivars, c'est-à-dire des variétés de population composées d'individus

CORRESPONDENCE:

 2 Rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis

 legouyf@wanadoo.fr

ISSN: 1222-989X / © 2021 Editura Universității Alexandru Ioan Cuza din Iași, Romania.

www.seminarcantemir.uaic.ro

This is an open access article under the CC BY.

génétiquement différents et qui présentent des caractéristiques proches (Reynier, 2001) ...

Le modèle de diffusion mérite qu'on s'arrête sur les deux termes. « Le modèle est une schématisation ou une structure simplifiée de la réalité qui présente les relations entre les principales composantes d'un phénomène particulier avec sa logique propre ou permet la formalisation d'une partie de la réalité concrète pour mieux la comprendre. C'est une représentation de la réalité qui permet une explication temporaire ou définitive d'un phénomène ou d'un système en cours d'étude. » (Gumuchian & Marois, 2001)

Le modèle a vocation à être recopié car il « fonctionne » et a une valeur à la fois descriptive et explicative. Il devient alors un modèle de diffusion qui consiste en l'adoption graduelle d'une innovation dans le temps et dans l'espace.

La France viticole a nettement évolué en l'espace de 50 ans et la production des vins a été amplement bonifiée sous l'effet des progrès de l'œnologie et de la viticulture, mais aussi grâce à l'amélioration de l'encépagement. Se pose ainsi la question des cépages participant à la « bonification » et de leur diffusion spatiale et dans le temps.

Pour analyser le modèle de diffusion des cépages internationaux à l'échelle communale, plusieurs sources sont utilisées ; à commencer par le CVI ou casier viticole informatisé géré par les douanes françaises qui nous permet de connaître en 2017 l'encépagement de tout le vignoble français. Le cadastre viticole de la France en 1958 réalisé par l'IVCC, l'Institut des Vins de Consommation Courante et enfin deux articles parus dans les revues *Sud-Ouest Européen* et *Norôis* (cf. Bibliographie).

Existe-t-il un ou plusieurs modèles de diffusion en France et quel est le rôle des AOC dans la construction de ces modèles ?

I. Les cépages en France : logique de distribution et diversité 2017

II. Les cépages internationaux en France : plusieurs modèles de diffusion à l'échelle régionale 1958-2017

III. La diffusion dans l'espace français des cépages internationaux : une analyse à l'échelle communale

1. Les cépages en France : logique de distribution et diversité en 2017

1.1. La diversité et l'utilité des cépages

Il est possible de distinguer plusieurs types de cépages en fonction de la destination du produit² :

- les cépages de table, dont les baies sont suffisamment bonnes à déguster directement pour éviter une transformation en vin par la fermentation : chasselas, cinsault, muscat d'Alexandrie, cardinal, olivette, alphonse-lavallée... ;

- les cépages destinés au séchage : muscat d’Alexandrie, corinthe noir, sultanine, perlette, ces trois derniers étant sans pépin ;

- les cépages de cuve aux baies très sucrées et juteuses qui donnent des vins de qualité réalisés dans de bonnes conditions œnologiques. Ces cépages de cuve sont eux-mêmes divisés entre :

- les cépages nobles qui fournissent des vins de grande qualité encore appelés vins fins : pinot, sémillon, chenin, riesling, chardonnay, merlot, syrah, cabernet sauvignon... ;

- les cépages ordinaires qui ne produisent que des vins ordinaires, on disait autrefois des vins de table, maintenant des vins sans IG (aramon, ugni-blanc, teinturiers, durif ;

- et les cépages de qualité moyenne donnant des vins de qualité mais dans des conditions de terroirs particulières (gamay, carignan, chasselas) ;

- les cépages de chaudière, qui fournissent des produits destinés à la distillation pour les alcools de bouche (armagnac, cognac) : folle blanche, ugni-blanc, juraçon blanc, meslier-saint-françois. Actuellement, on assiste à un retour en grâce de ces cépages pour produire des vins de pays (IGP), notamment dans les mêmes vignobles produisant des alcools et également dans les régions méditerranéennes ;

- L’expression « cépages internationaux » provient de FranceAgriMer³ qui l’a utilisé en particulier dans le fascicule « facteurs de compétitivité sur le marché mondial du vin » (2006). Dans cet opuscule, les cépages internationaux sont mis en avant car ils ont été très diffusés partout dans le monde à la suite du phylloxéra dès la fin du XIXe siècle et sont de fait très présents dans de nombreux pays viticoles. Ils sont aussi le signe de l’influence fondamentale et de la notoriété des vins français. Ils correspondent à des cépages nobles produisant des vins de grande qualité, aux arômes recherchés sur le marché international. Il existe ainsi six cépages internationaux dominants et par ordre d’importance décroissant, le merlot, le cabernet-sauvignon, le pinot noir, la syrah, le sauvignon blanc, le chardonnay ;

- Mais, les publications insistent de plus en plus sur les cépages modestes ou rares qui ont été pendant longtemps délaissés (par définition). Ils correspondent souvent à des variétés de vignes locales, voire régionales considérées comme mineures. Ils reviennent à la mode notamment dans les petits vignobles qui ont besoin de se démarquer et de proposer des vins et de goûts originaux sortant des sentiers battus. Les producteurs recherchent l’« effet de niche » des économistes. En définitive, les cépages internationaux évoquent la mondialisation du vin, ses avantages et ses contraintes, notamment une certaine banalisation de la qualité et du goût du vin.

1.2. Une distribution des cépages en France relative aux grands vignobles régionaux

Parler de la distribution des cépages suppose qu'elle soit remise dans le contexte de l'ensemble du vignoble français. En 2017, la France viticole totalise 810750 ha dont 787.700 ha en production⁴, soit moins de 3% de la SAU totale. Les vignes se répartissent en trois grands vignobles régionaux (Legouy & Boulanger, 2015), (Figure 1) :

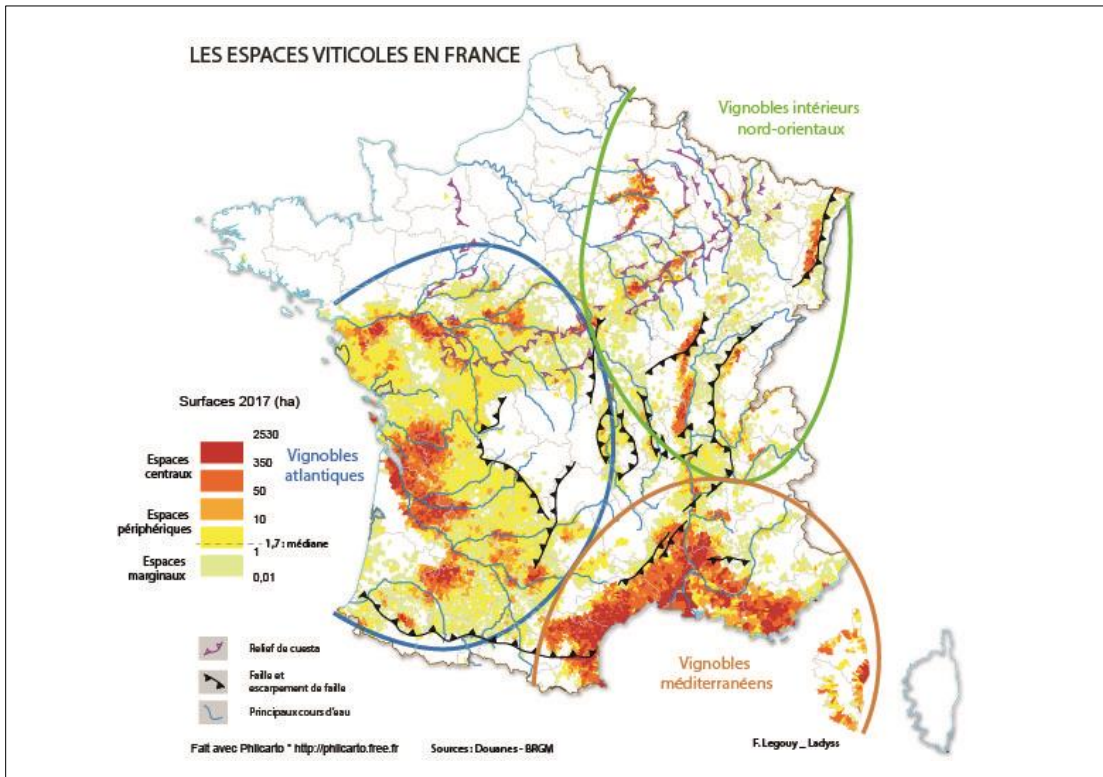


Figure 1. Le vignoble français et sa « tripartition » régionale

- les vignobles « intérieurs » du tiers nord-oriental de la France en position d'abri par rapport aux vents d'ouest humides et à la bise qui souffle du nord en hiver, dans les grandes vallées fluviales (Centre-Val de Loire), les escarpements faillés en rebord du Massif central, les reliefs de cuestas, les vallées montagnardes. Leur configuration géographique est souvent linéaire. Avec 127560 ha, la part de ce vignoble comparée aux vignobles français est de 15,8% ;

- les vignobles « atlantiques » de la moitié occidentale centrés sur les grandes vallées qui ont tendance à s'élargir fortement aux affluents et à déborder sur les bas-plateaux voisins, vignobles produisant également des spiritueux. Ils représentent environ 330000 ha de vignes correspond à 38,6% des vignes françaises ;

- les vignobles méditerranéens « historiques » qui sont largement implantés le long de la plaine littorale, plaines intérieures et basses vallées fluviales et qui ont rempli les interstices disponibles délaissés par les autres cultures de la trilogie méditerranéenne. C'est dans le Languedoc que la culture de la vigne a pris au cours du XIXe siècle une grande ampleur à tel point que cette région a été qualifiée d'océans de vignes. La région totalise 369920 ha soit 45,6% du vignoble français.

En France, en 2017, les cépages internationaux représentent 42,5% de l'encépagement total (cf. Tableau 1). La distribution originelle des cépages en France est tributaire des familles de cépages telles que représentées sur la carte. Les cépages internationaux se rattachent à quelques grandes familles de cépages en France : la famille des Noiriens regroupe le chardonnay et le pinot noir. Celle des Carmenets, le merlot et le cabernet-sauvignon. La famille des Serines est attachée à la syrah. Enfin, celle des Messiles est représentée par le sauvignon B. Seules quelques familles de cépages sont à l'honneur dans ce tableau en fonction de la notoriété des vignobles et des vins représentés. (cf. Figure 2).

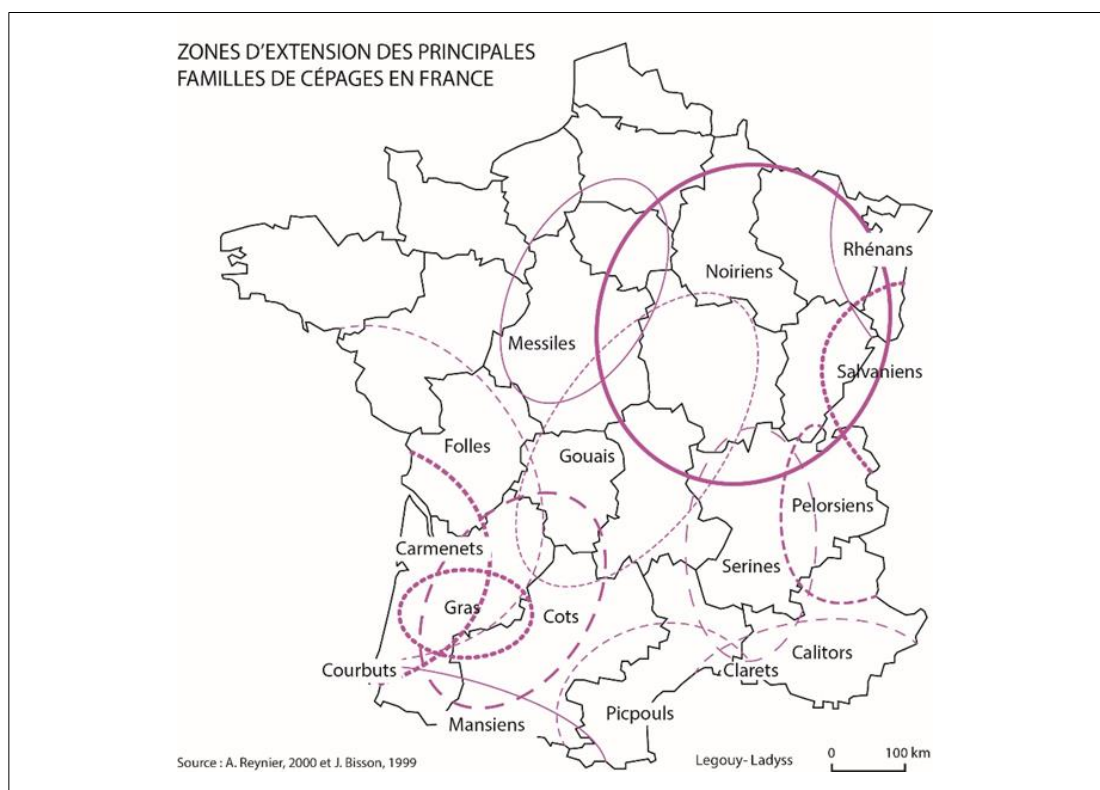


Figure 2. Les grandes familles de cépages en France

Les cépages internationaux sont dans les dix premiers cépages en France, mais les trois premiers cépages ne sont pas tous « internationaux » : merlot N, ugni B et grenache N totalisent à eux-seuls 35% de la superficie viticole (cf. Figure 3).

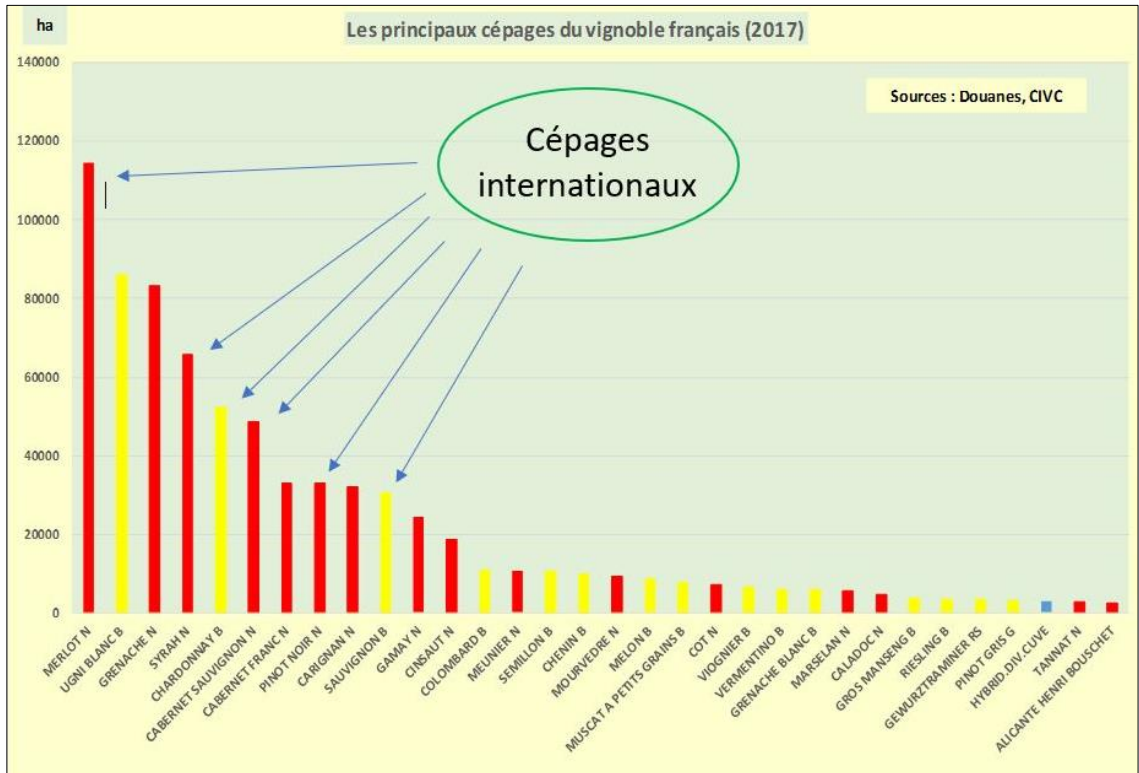


Figure 3. La place des cépages internationaux en France en 2017

Le merlot arrive en tête suivi de la syrah et du cabernet sauvignon, trois cépages emblématiques de la France atlantique pour les uns et de la Vallée du Rhône pour l'autre. Le chardonnay arrive devant le pinot noir en Bourgogne, signe visible de la notoriété des vins blancs (chablis, Côte de Beaune...) auprès des consommateurs anglais et américains et de l'influence de ces derniers. Dans la tête de liste des cépages français, on note l'influence des cépages ugni B et colombard liés aux spiritueux cognac et armagnac (donc aussi à la France atlantique). Les cépages grenache et carignan montre l'influence de l'Espagne sur le Sud de la France. Les cépages riesling et gewurztraminer en fin de liste sont représentatifs d'un vignoble alsacien enclavé dont les cépages ont peu diffusé en France, davantage dans les pays de l'Europe centrale, à commencer par le voisin germanique.

Le tableau de la distribution des cépages à l'intérieur des grands vignobles régionaux confirme la hiérarchie dominante des trois grands vignobles régionaux français : en premier le vignoble méditerranéen, suivi du vignoble atlantique et des

vignobles intérieurs du Nord-Est (cf. tableau 1). Mais, les cépages internationaux sont plus ou moins dominants dans chacun de ces vignobles. Les nuances sont loin d'être négligeables. Le pinot noir et le chardonnay sont en quasi exclusivité et dominants dans la France du Nord-Est à hauteur de 53,4 %. Le merlot, le cabernet-sauvignon et le sauvignon sont bien représentatifs de la France atlantique : 39,4%, avec à la marge les autres cépages internationaux. La France méditerranéenne (40%) est certes le domaine de la syrah (17,3%) mais elle compose avec bien d'autres cépages atlantiques ou du Nord-Est, et plus précisément avec une présence non négligeable du merlot (8,9%), du cabernet-sauvignon (5,2%) et du chardonnay (4,9%). Au fond, cette France méditerranéenne est très partagée, plus encore que les autres vignobles régionaux.

Tableau 1. La distribution des cépages internationaux dans les grands vignobles français (2017)

Cépages	France viticole	France viticole %	Vignoble atlantique	Vignoble atlantique %	Vignoble méditerranéen	Vignoble méditerranéen %	Vignoble nord-oriental	Vignoble nord-oriental %
MERLOT	114,318.2	14.1	81,126.3	24.3	33,185.7	8.9	6.2	0.006
SYRAH	65,798.5	8.1	1,512.1	0.5	64,257.4	17.3	29.0	0.027
CHARDONNAY	52,323.5	6.5	4,347.3	1.3	18,037.5	4.9	29,938.8	28.407
CABERNET-SAUVIGNON	48,506.6	6.0	29,277.0	8.8	19,226.1	5.2	3.6	0.003
PINOT NOIR	32,946.1	4.1	2,324.6	0.7	4,246.8	1.1	26,374.7	25.025
SAUVIGNON	30,594.7	3.8	21,130.3	6.3	9,285.3	2.5	179.1	0.170
Total cépages internationaux	344,487.7	42.5	139,717.6	41.8	148,238.8	40.0	56,531.3	53.6
Total	810,749.1	100	334,426.5	100	370,930.9	100	105,391.8	100

Source : Douanes françaises + CIVC

2. Les cépages internationaux en France : plusieurs modèle de diffusion à l'échelle régionale 1958-2017

Parler de diffusion suppose qu'il est possible de démontrer une expansion et une augmentation de ces cépages internationaux dans le temps et dans l'espace.

2.1. La France viticole en 1958

La surface des vignobles français en 1958 est sensiblement plus importante qu'en 2017 (cf. Figure 4) à hauteur de 1360253 ha avec près de 500.000 ha supplémentaires à 2017. La différence est aussi moins marquée entre les vignobles méditerranéens et les vignobles atlantiques. Les vignobles intérieurs du Nord-Est sont toujours loin derrière les deux premiers. La répartition des vignes en 1958 est plus étalée qu'en 2017. Sur toute la bordure septentrionale, en particulier dans le Nord-Est et dans la Région parisienne, à proximité des milieux montagnards, la présence viticole est

plus prégnante, malgré des faibles superficies qui ont d'ailleurs disparu en grande partie en 2017. Des différences d'évolution régionales sont visibles entre les vignobles :

- les vignobles méditerranéens avec 633000 ha dominent à 46,5% le vignoble français. Ils présentent aussi les densités viticoles les plus importantes par communes. L'évolution entre 1958 et 2017 y a été fortement négative (-41%) ;

- les vignobles atlantiques 626000 ha (46,1%) très centrés sur les principaux cours d'eau et leurs affluents débordent largement sur les plateaux adjacents. Ils sont les plus étendus. L'évolution entre 1958 et 2017 a été la plus négative avec - 46,6% ;

- les vignobles du Nord-Est comptabilisent environ 100E000 ha de vignes (7,4%) et sont plus importants qu'en 2017 car l'évolution 1958 et 2017 a été très positive en Champagne, en Bourgogne et en Alsace. En revanche, les vignobles lorrain et d'Île-de-France ont fortement diminué ou quasi disparu.

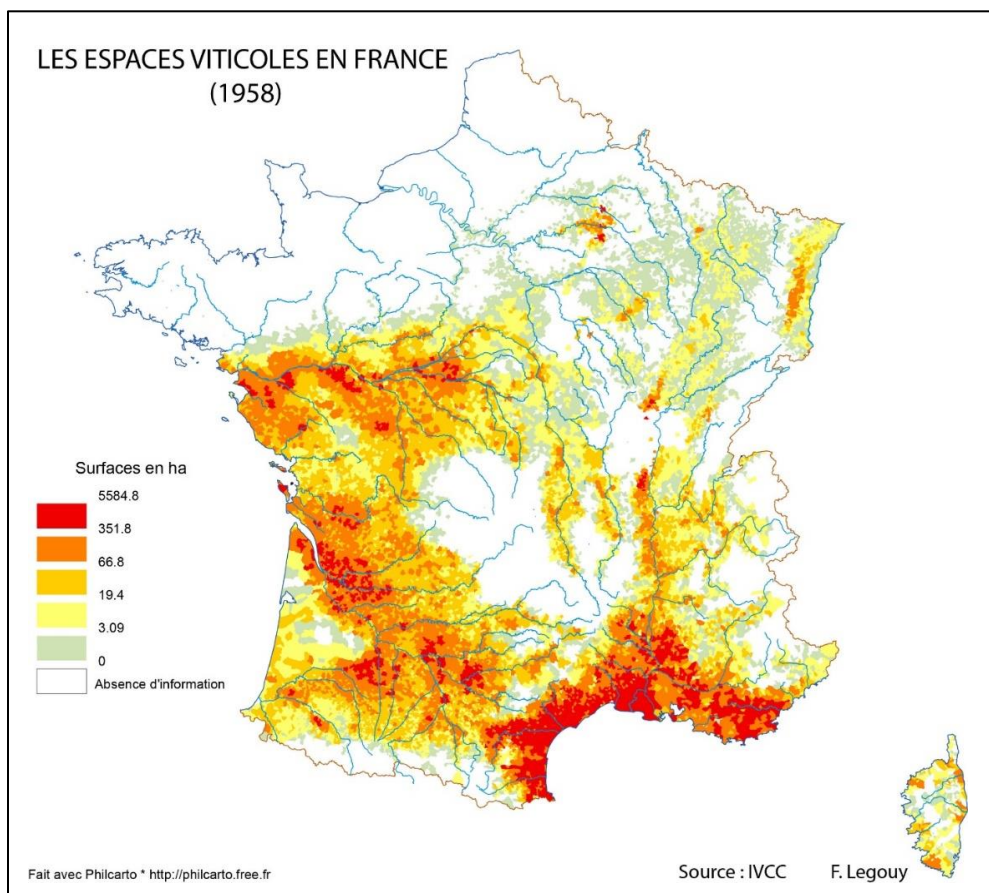


Figure 4. Le vignoble français en 1958

Tableau 2. La distribution des cépages internationaux dans les grands vignobles français (1958)

Cépages	France viticole	France viticole %	Vignoble atlantique	Vignoble atlantique %	Vignoble méditerranéen	Vignoble méditerranéen %	Vignoble nord-oriental	Vignoble nord-oriental %
MERLOT	16,975.6	1.2	16,974.7	2.7	0.8	0.0001	0.1	0.0001
SYRAH	1,603.3	0.1	35.1	0.01	1,531.4	0.2	36.8	0.04
CHARDONNAY	7,325.9	0.5	25.2	0.004	3.1	0.0005	7,297.6	7.3
CABERNET-SAUVIGNON	3,398.9	0.2	3,393.7	0.5	5.0	0.0008	0.2	0.0002
PINOT NOIR	8,530.9	0.6	435.9	0.1	175.6	0.03	7,919.5	7.9
SAUVIGNON	5,508.4	0.4	5,404.5	0.9	77.9	0.01	25.9	0.03
Total cépages internationaux	43,343.0	3.2	26,269.1	4.2	1,793.8	0.3	15,280.2	15.2
Total	1,360,252.8	100	626,744.0	100	633,151.4	100	100,357.4	100

Source : IVCC, 1958

2.2. En 1958, un vignoble français qui fait encore la part belle aux cépages quantitatifs

En 1958, la proportion des cépages internationaux est beaucoup plus faible qu'en 2017 : 3,2% pour l'ensemble de la France, c'est très peu. Il est vrai qu'il y a plus de cépages cultivés et ceux-ci sont dans l'ensemble plus dispersés dans l'espace. Au contraire des cépages internationaux qui sont cantonnés dans leurs vignobles et leurs familles d'origine.

Les quatre premiers cépages cultivés sont réputés pour privilégier les volumes au détriment de la qualité, notamment les deux premiers qui dominent et de loin tous les autres : carignan N, aramon N, ugni blanc et gamay N à jus blanc. Ils comptabilisent plus de 30% de l'encépagement national (cf. Figure 5). Si on ajoute le grand noir de la Calmette en sixième position, plus de 33% des surfaces viticoles sont consacrées à des vins de qualité moyenne, voire médiocre : près du tiers des cépages présents sont donc plus quantitatifs que qualitatifs ! A l'opposé, seulement quatre cépages internationaux sont présents dans le graphique : manquent à l'appel le cabernet-sauvignon et la syrah, sensiblement plus éloignés dans le classement. Le merlot rouge, pourtant premier de la liste des cépages internationaux, ne pointe qu'à la neuvième position.

Les grands cépages de vins moelleux, sémillon et chenin, sont en meilleure position (5e et 10e) qu'en 2017 (15e et 16e), signe d'un délaissement des consommateurs actuels pour ce type de vin considéré comme trop sucré. Leur commercialisation pose des problèmes de rentabilité aux vignerons qui, à partir des mêmes cépages, se tournent de plus en plus vers la production de vins secs et fruités, plus recherchés.

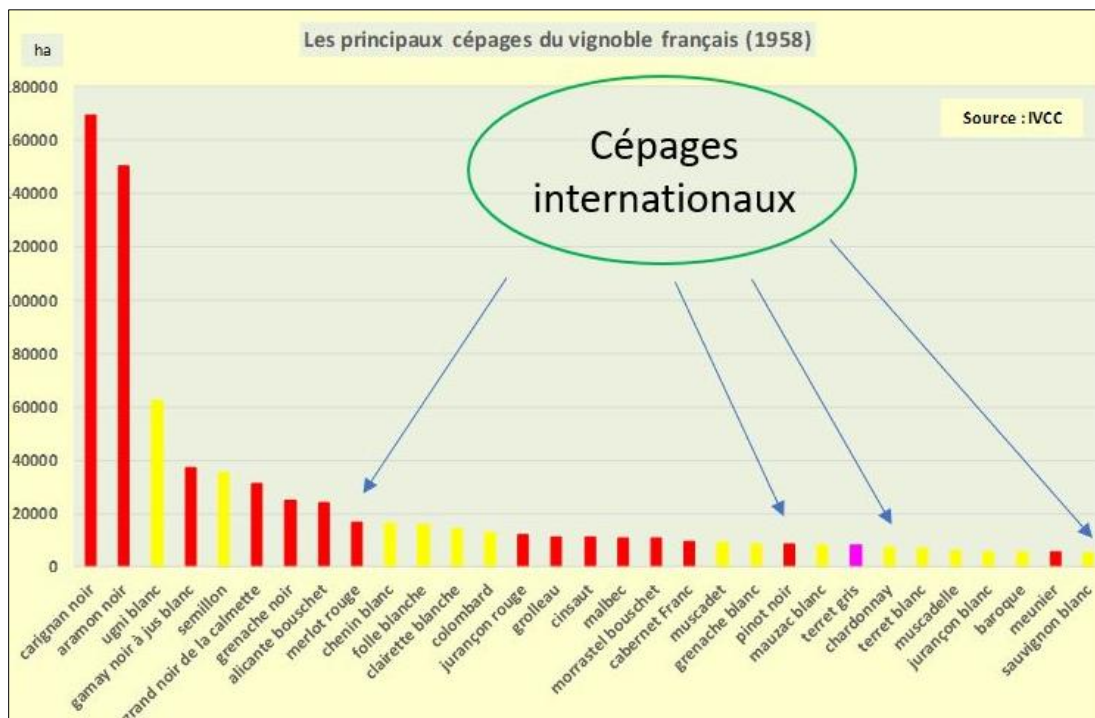


Figure 5. La place des cépages internationaux en France en 1958

L'encépagement est sous l'influence dominante de la France atlantique et méditerranéenne. Les cépages alsaciens sont invisibles, démontrant les mutations de ce vignoble depuis.

Concernant les cépages internationaux, le vignoble nord-oriental est le plus marqué par les deux cépages chardonnay et pinot N à part presque égale. Le pinot N est devant le chardonnay ; ce n'était pas le cas en 2017. Cette constatation n'est pas anecdotique. C'est bien au contraire le signe que la tradition en Bourgogne était plutôt dans la production de vin rouge jusque dans les années 1970-80. Le changement est intervenu durant ces deux décennies en relation avec la montée en puissance de la notoriété du cépage chardonnay auprès des consommateurs anglais et américains. Le vignoble méditerranéen, le plus important en surface n'est pratiquement pas « internationalisé » : la syrah y est encore peu présente par rapport aux autres cépages. Les autres cépages perçus en 2017 sont absents. Le vignoble atlantique est en 2e position dans des proportions modestes : le merlot domine nettement mais faiblement.

L'évolution des cépages de la France Atlantique montre deux mouvements contradictoires et complémentaires :

- La progression des cépages internationaux et des cépages entrant dans la composition des vins de qualité à forte notoriété (cabernet-sauvignon, cabernet franc...), et de cépages servant pour l'élaboration du cognac (ugni B) ;

- Le recul de cépages quantitatifs (folle blanche, gamay N) et de cépages entrant dans la composition des vins moelleux (sémillon, muscadelle, chenin).

En 1958, de toute évidence, le système des AOC n'a pas encore porté tous ses fruits pour l'amélioration d'une production de qualité grâce aux cépages qualitatifs, internationaux ou pas...

Au final, la dynamique des cépages internationaux entre 1958 et 2017 est éloquente (cf. Tableau 3). Les plus fortes progressions concernent la syrah et le cabernet-sauvignon, deux cépages très peu représentés en 1958, ce qui dénote une volonté de bonification des vignobles atlantique et davantage encore méditerranéen. Le pinot N est celui qui connaît la plus faible croissance, mais qui reste encore notable. Pourquoi ? Il était déjà fortement implanté en Bourgogne et en Champagne et a davantage progressé en Alsace et dans des vignobles secondaires, comme les vignobles satellites de la Côte d'Or : Hautes-Côtes de Beaune et Hautes-Côtes de Nuits depuis les années 1940 jusqu'aux années 1960-70 (Legouy, 2002). Le « modèle atlantique » dominait nettement en France en 1958. C'est encore plus vrai en 2017...

Tableau 3. Evolution des cépages internationaux (1958-2017)

France	2017		1958		Evolution 1958-2017 %
Cépages internationaux	Superficies (ha)	Superficies %	Superficies (ha)	Superficies %	Superficies %
MERLOT N	114,318	14	16,976	1.25	573
SYRAH N	65,799	8	1,603	0.12	4004
CHARDONNAY B	52,324	6	7,326	0.54	614
CABERNET SAUVIGNON N	48,507	6	3,399	0.25	1327
PINOT NOIR N	32,946	4	8,531	0.63	286
SAUVIGNON B	30,595	4	5,508	0.41	455
Total	344,488	42	43,343	3.20	695
Total cépages	810,749	100	1,358,743	100	-40

Sources : IVCC et CVI - douanes

Si l'existence d'un modèle de diffusion à l'échelle régionale est évidente, l'échelle des communes est encore plus éloquente. Le rôle des AOC, comme des IGP vient renforcer l'analyse.

3. La diffusion dans l'espace français des cépages internationaux : une analyse à l'échelle communale

3.1. Trois modèles de diffusion de cépages internationaux dans l'espace français

Trois exemples de diffusion dans l'espace en France entre 1958 et 2017 avec le cabernet-sauvignon, représentant de la France atlantique, le chardonnay, icône de la France nord-orientale et la syrah, porte-drapeau des vins méditerranéens démontrent sur l'espace français un processus de diffusion du modèle des cépages internationaux.

La diffusion du cabernet-sauvignon est impressionnante. En 1958, ce cépage est essentiellement cantonné dans le département de la Gironde (Médoc et Saint-Emilion) et avec une dissémination très légère sur les départements voisins, voire de manière très marginale dans un grand arc atlantique. En 2017, il progresse nettement dans le Sud-Ouest, en direction de la basse vallée de la Loire et davantage en Languedoc, en Provence et dans les basses plaines du Rhône, signe d'une bonification certaine de ces vignobles. Aucune progression en revanche dans les vignobles du Nord-Est. La frontière semble hermétique entre ces deux mondes. Le cabernet est sans doute un très bon exemple d'un modèle bordelais.

Le cépage chardonnay est au départ un cépage originaire du Nord-Est de la France qui fait partie de la famille des Noiriens. En 1958, il est largement cultivé, le plus souvent en monocépage en Bourgogne pour les grands crus de Chablis ou de Côte-d'Or, ou dans le Jura. Il est aussi très utilisé en Champagne où il est assemblé avec le pinot meunier et/ou le pinot noir. Par contre, sa présence est peu visible en Alsace. Il est très rare ailleurs, comme dans la haute vallée de la Loire. En 2017, le chardonnay s'est affirmé dans nombre de vignobles, en particulier dans les vignobles méditerranéens et du Val de Loire et ce, jusque dans le Sud-Ouest où on ne penserait pas *a priori* le retrouver. Il sert souvent à bonifier et à valoriser les vins en assemblage avec le cépage sauvignon, ou même en monocépage avec la présence de vins IGP (Ex : AOC Valençay, Cheverny, IGP Côtes de Gascogne...). Ainsi, le chardonnay est-il doté d'une forte ubiquité pédoclimatique qui lui a permis d'être utilisé dans une grande partie des vignobles français. Au-delà d'un véritable modèle bourguignon, le cépage chardonnay est probablement le meilleur exemple d'un modèle français copié un peu partout dans le monde.

Le cépage syrah est particulier. Voilà un cépage ancien qui est issu du croisement des cépages mondeuse blanche et la dureza non loin de la vallée du Rhône en Isère. En 1958, il est cantonné essentiellement dans la moitié septentrionale de la vallée du Rhône à l'aval de la ville de Lyon. À partir de cette localisation initiale, ce cépage a progressé dans toute la vallée du Rhône et plus spécialement dans le pourtour méditerranéen longtemps voué aux vins de qualité

médiocre et de consommation courante. Il a avancé également dans le Sud-Ouest de la France, à Gaillac et jusque dans le Gers, le long des principales vallées. Car ce cépage a un grand potentiel de garde en raison de tanins persistants qui procurent des arômes complexes et soyeux avec le vieillissement du vin. Il a donc été généreusement utilisé comme cépage améliorateur dans un large espace aux affinités méditerranéennes. Il n'est pratiquement pas cultivé en dehors de cet espace. Il apparaît donc bon représentant d'un modèle méditerranéen.

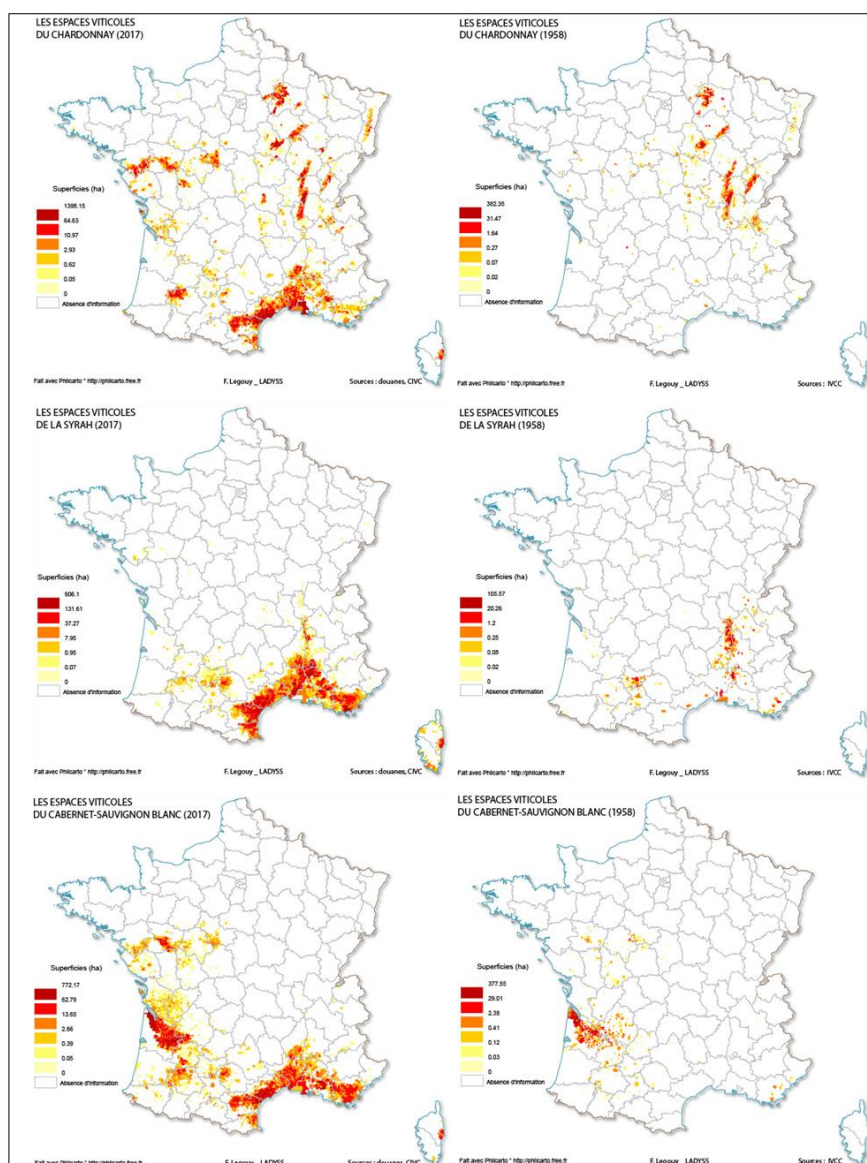


Figure 6. La diffusion des cépages internationaux en France avec les exemples du cabernet-sauvignon, du chardonnay et de la syrah

3.2. L'influence des AOC dans le processus de diffusion des cépages internationaux

L'essentiel de l'évolution de l'encépagement est lié à la dynamique des AOC et aux cahiers des charges qui précisent les modalités de production ainsi que les variétés autorisées (Legouy & Dalot, 2019). La carte de la dynamique des AOC est un résumé des vignobles français et de leur montée en puissance qualitative sous l'impulsion d'une obligation de bonification après la série de crises de la première moitié du XXe siècle. Elle montre clairement l'antériorité de certains vignobles en termes de notoriété et de qualité (Champagne, Cognac, Armagnac, certains vignobles de Bourgogne et de Bordeaux...). De même, la carte démontre que les vins d'appellation d'origine contrôlée de la vallée de la Loire et du pourtour méditerranéen sont à ranger parmi les plus récentes créations (cf. Figure 7).

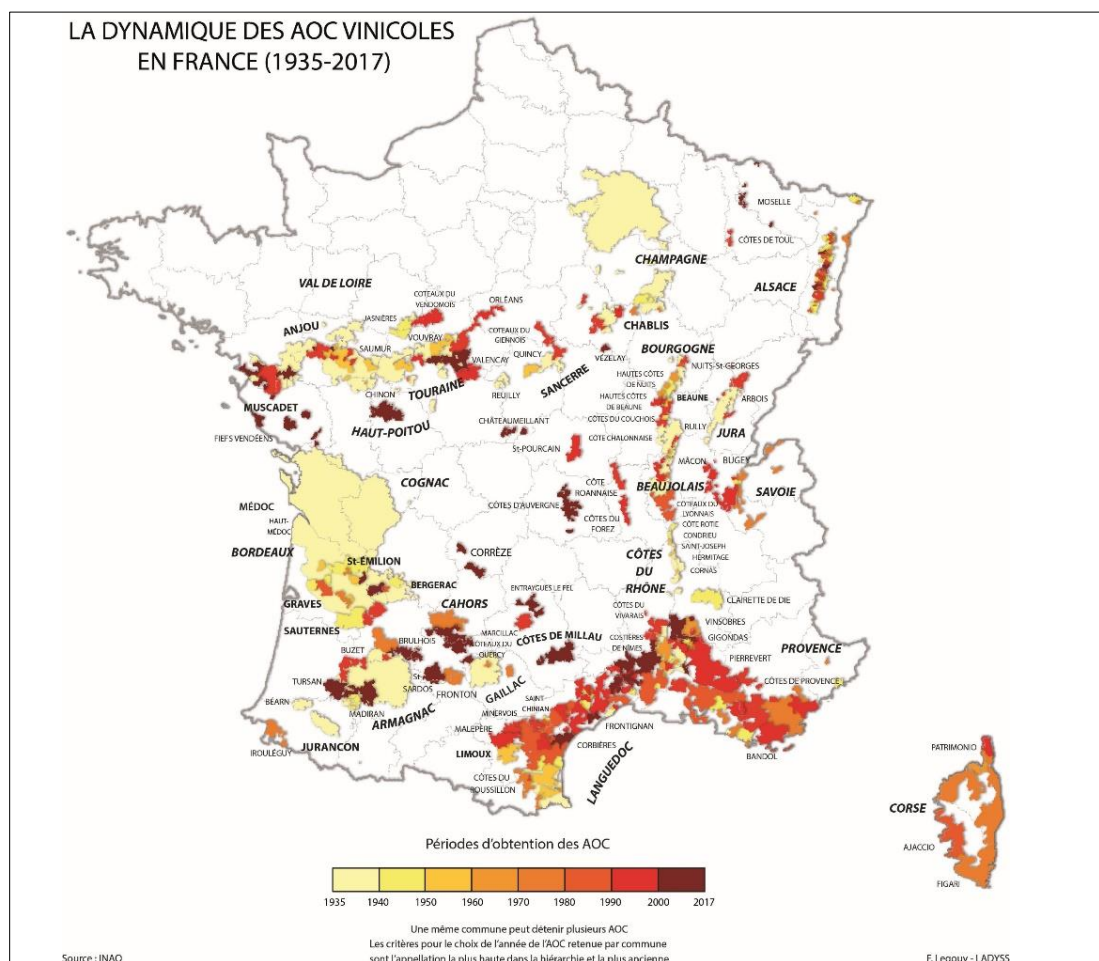


Figure 7. Les AOC en France, des origines à nos jours

Autrefois vignoble de consommation courante, le vignoble languedocien a été en bonne partie bonifié à l'aide des cépages internationaux et d'autres cépages considérés comme améliorateurs d'origine hispanique (mourvèdre, grenache...). Les créations récentes des AOC de la France Atlantique l'ont été aussi à l'aide des cépages internationaux qui entrent en force dans les assemblages de plusieurs cépages. Le vin Côtes de Millau en est un bon exemple. AOC en 2011, auparavant VDQS avec une forte dominante de gamay, sa qualité a été optimisée pour les rouges à l'aide des cépages syrah et cabernet-sauvignon.

Conclusion

Le modèle des cépages internationaux a donc bien « fonctionné » en France. On y constate une forte diffusion spatiale et dans le temps de ces cépages internationaux. Le modèle atlantique de diffusion reste dans un large arc de cercle de la Vallée de la Loire aux vignobles méridionaux, ignorant un large quart Nord-Est français ; le modèle de diffusion Nord-oriental est plus généreux : il englobe toutes les régions viticoles, aussi surprenant cela soit-il, même celles du Sud-Ouest mais, à des degrés d'intensité variables. Ces cépages ont été largement utilisés dans les créations récentes des AOC, également dans les vignobles de vins IGP en particulier dans les vignobles qui autrefois produisaient majoritairement des vins de consommation courante, dans les régions atlantiques et méditerranéennes, du Val de Loire et du Sud-Ouest...

Pour autant, ce mouvement de diffusion est paradoxal. Il a juxtaposé un double mouvement d'amélioration, de spécialisation et de simplification d'encépagement dans les vignobles dont ces cépages internationaux étaient originaires en s'imposant sur tous les autres cépages qui ont reculé, d'une part ; et d'autre part, il a entraîné un brouillage identitaire des vignobles par le même mouvement de vulgarisation et de diffusion spatiale de masse de ces cépages internationaux au sein de l'espace viticole français et mondial. Il est ainsi possible de se demander si le chardonnay est encore bourguignon et champenois, ou si le cabernet-sauvignon est encore bordelais, par exemple, ou s'ils ne sont plus tout simplement que des cépages qualitatifs copiés largement en France comme partout ailleurs ? Dans ce cas, la diffusion des modèles bourguignons et bordelais n'aurait que trop bien fonctionné avec pour conséquence une perte indéniable d'identité et d'originalité.

Les cépages internationaux font désormais face à des défis majeurs à commencer par le dérèglement climatique, la montée des températures extrêmes en été et la nécessité d'évoluer à des altitudes et/ou des latitudes plus élevées, l'utilisation de cépages résistants génétiquement modifiés pour diminuer les

traitements chimiques de plus en plus mal acceptés par la société, la concurrence internationale qui pousse à faire évoluer les arômes et à utiliser des cépages modestes (ou qualifiés de cépages rares) aux goûts moins « internationaux »...

Notes

¹ Cette définition provient du site internet suivant :

<http://www.vin-vigne.com/lexique/definition-cepage.html>

² D'après Reynier, 2001

³ FranceAgriMer est une administration française dépendant du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ayant pour mission d'appliquer en France les mesures prévues par la PAC et de réaliser des actions nationales en faveur des différentes filières agricoles.

⁴ Cf. CVI 2017 : douanes et FranceAgriMer

Déclaration de divulgation

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'a été signalé par l'auteur.

Références

- Gumuchian, H., & Marois, C. (2001). *Initiation à la recherche en géographie*. Paris: PUM - Anthropos, 425 p.
- Ministère de l'Agriculture-IVVC. (1958). *Recensement général du vignoble - Cadastre viticole pour chaque département français métropolitain et à l'échelle communale*.
- Legouy, F. (2002). *La renaissance du vignoble des Hautes-Côtes de Beaune et des Hautes-Côtes de Nuits*, Thèse de géographie, Université de Paris 4, 710 p.
- Legouy, F. (2013). Les cépages du Sud-Ouest en France et dans la mondialisation : quelles identités et quelle dynamique ? *Sud-Ouest Européen* 36/2013.
<https://journals.openedition.org/soe/429>
- Legouy, F., & Dallot, S. (2019). Les AOC en France des débuts à nos jours : la complexité d'une construction dans l'espace et dans le temps. *Mappemonde* 125/2019.
<https://journals.openedition.org/mappemonde/805?lang=en>
- Legouy, F. (2020). Les vignobles atlantiques français : identités, valorisations et diversité. *Noroi* 255/2020, 11-36. <https://journals.openedition.org/noroi/9732>
- Reynier, A. (2001). *Manuel de viticulture*. Paris: TEC & DOC, 514 p.